

COMMUNE
DE
POLLIONNAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

DELIBERATION N°2024/32

Conseil municipal du mardi 23 juillet 2024

Date de convocation du conseil municipal : 20 juin 2024

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : 23

Président : Philippe TISSOT, Maire

Secrétaire de séance : Christine MORIN

Membres présents à la séance : Philippe TISSOT, Anne-Marie ROZIER, Benoit DUVAL, Jean-Pierre GOY, Patrick MARCHAND, Stéphanie BOURGEOIS, Christine MORIN, Didier COQUARD, Laurence SPAHR, Loïc BARBERAT, Eloïse REVOL, Aurore TOMA, Emeric GEHANT

Membres excusés : André BROTTET donne pouvoir à Anne-Marie ROZIER ; Laetitia JOUSSE donne pouvoir à Philippe Tissot ; Sylvie PERRIER donne pouvoir à Patrick Marchand ; Marie-Agnès MUGNIER ; Laurent BEAUPELLET donne pouvoir à Benoit Duval ; Aurélie GUTIERREZ donne pouvoir à Jean-Pierre Goy ; Sébastien BOUCHARD donne pouvoir à Didier Coquard ; Danielle BLATH donne pouvoir à Loïc Barberat ; Béatrice DUMORTIER donne pouvoir à Christine Morin.

Membres absents : Benjamin METELLY

OBJET : MP de travaux d'extension du groupe scolaire Michel Serres –
Avenant n°4 aux lots 1 et 15

Monsieur le maire expose au conseil que le marché public de travaux d'extension du Groupe Scolaire Michel Serres est en cours d'achèvement. Les travaux prévus aux lots 1 et 15 ont fait l'objet d'ajustements précisés en annexe, qu'il convient d'entériner par avenant.

Les avenants en plus-value sont pour l'essentiel dus à des erreurs ou oublis de la maîtrise d'œuvre, avec parfois des corrections demandées par la maîtrise d'ouvrage pour mieux protéger les équipements (et des renoncements à certains éléments pour limiter l'augmentation du coût global de cette opération, déjà fortement impacté par l'inflation et les retards successifs).

Il est proposé au conseil municipal d'autoriser le maire à signer les avenants correspondants, dont le détail est défini dans le tableau annexé à la présente délibération, pour un montant total de **20 919,42 €**.

Vu le Code de la commande publique,

Vu les délibérations n°2022/12 et 2022/13 du 22 mars 2022, portant respectivement attribution de 15 lots du marché public de travaux et relance des lots 5 et 7 suite à infructuosité,

Vu la décision du maire n°2022/08 en date du 19 mai 2022 par laquelle le maire attribue le lot n°5 à l'entreprise Lofoten, après relance de mise en concurrence infructueuse,

Vu la délibération n°2022/41 et 2022/42 du 6 septembre 2022, portant respectivement attribution du lot n°7 à Lofoten et approbation d'un avenant n°1 sans incidence financière,

Vu la délibération n°2023/47 du 3 octobre 2023 approuvant l'avenant n°2 avec les lots 3, 7, 10 et 15,

Vu la délibération n°2024/15 du 9 avril 2024 approuvant l'avenant n°2 aux lots 1, 4, 5, 6, 8, 9, 11b, 12, 13, 14 et 16 et l'avenant n°3 aux lots n°3, 7, 10 et 15

Vu la délibération n°2024/29 du 25 juin 2024 approuvant l'avenant 3 aux lots 1, 5, 6, 9 et 16

Considérant qu'il est désormais possible de tirer le bilan des interventions de certaines entreprises titulaires des lots du marché public de travaux d'extension du Groupe Scolaire Michel Serres et de tenir compte des aléas de chantier et des prestations supplémentaires par le biais d'avenants,

Le conseil municipal, ouï l'exposé du maire,
Après en avoir délibéré,

APPROUVE les avenants n°4 aux lots listés dans le tableau ci-dessous, d'un montant total de **20 919,42 € HT**, qui porte le montant total du marché (17 lots) à **2 274 257,78 € HT**.

AUTORISE monsieur le maire à signer les documents concernés et les pièces s'y rapportant,

DIT que les crédits nécessaires sont prévus au budget de l'exercice 2024.

Voté à l'unanimité

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits

Philippe TISSOT

Pour extrait certifié conforme

Certifiée conforme compte tenu de la
publication et de la transmission en préfecture le
27 juillet 2024



Accusé de réception en préfecture
069-216901546-20240723-202407_202432-DE
Reçu le 27/07/2024

Lot	Intitulé	Titulaire	Montant initial HT	Avenant précédent HT	Avenant proposé HT	Montant du marché cumulé HT	Ecart avenant proposé / montant initial	Ecart avenants cumulés
1	TERRASSEMENT VRD AMENAGEMENTS EXT	PERRET	131 985,00 €	14 062,75 €	20 010,32 €	166 058,07 €	15,16%	25,82%
15	PLOMBERIE CVC	DUBOST RECORBET	261 000,00 €	12 905,39 €	909,10 €	274 814,49 €	0,35%	5,29%
		Total avenants proposés			20 919,42 €			